

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Procès-verbal d'une séance régulière du Comité consultatif en Environnement de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, tenue le 28 mars 2022, à 19h au 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0.

Sont présents via ZOOM : messieurs Serge Pronovost, Joël Mercier ainsi que mesdames Stéphanie Duchesne, Ginette Grenier et Julie Marc-Aurèle.

Est également présent : monsieur Mathieu Langlois, directeur du service de l'Environnement, ce dernier agissant à titre de personne ressource et secrétaire.

Sont absents : M. Sylvain Harvey et Mme Caroline Desrosiers.

À 19h05, la présidente déclare la séance ouverte.

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Serge Pronovost, appuyé par Stéphanie Duchesne et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux du 29 novembre 2021 et 28 février 2022
3. Suivis
 - 3.1 Calendrier CCE 2022
 - 3.2 Statistique sur avancement du remplacement des puisards
 - 3.3 Suivi plan de travail 2021 et actions politique environnementale 2021
 - 3.4 Dragage Irénée Benoît – suivi du dossier et mise à jour
4. Dérogations mineures / projets de lotissement / réglementation
 - 4.1 Règlement de contrôle intérimaire
 - 4.2 Lotissement et rôle du CCE (discussion générale)
 - 4.3 Projet de règlement modifiant les règlements de zonage, construction et permis et certificats – contrôle d'érosion et murs de soutènements
5. Affaires nouvelles
 - 5.1 Fonds environnemental – étude de demande Mme. Mulligan Lac Canard
 - 5.2 Refonte du Chapitre 8 du règlement de zonage 1001
 - 5.3 Acquisition du 29, chemin des Chênes
 - 5.4 Priorités CCE 2022 (politique environnementale)
 - 5.5 Projets / outils de communication
6. Varia
 - 6.1 Bénévolat fête des voisins 4 juin et journée de l'arbre mi-mai
7. Dépôt de documents

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption des procès-verbaux du 29 novembre 2021 et 28 février 2022

Il est proposé et appuyé par Serge Pronovost et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal corrigé de la séance du Comité consultatif en Environnement du 29 novembre 2021.

Concernant le procès-verbal de la séance du 28 février 2022, Mme Julie Marc-Aurèle désire ajouter, au point 5.1, la pertinence d'utiliser l'infolettre comme moyen de transmission de la réglementation fédérale sur la navigation.

Il est proposé par Julie Marc-Aurèle, appuyé par Joël Mercier et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal corrigé de la séance du Comité consultatif en Environnement du 28 février 2022.

3. Suivis

- 3.1 Calendrier CCE 2022** Le secrétaire du comité présente le calendrier des séances pour l'année en cours.
- Un conflit d'horaire est présent au mois de mai puisque la séance est prévue lors d'un congé férié. Les membres du CCE désirent reporter la séance du mois de mai au 30 du même mois.
- Également, la séance du mois de juin a été devancée au 20 juin en raison d'absence probable de plusieurs membres du comité.
- La séance du mois de décembre a été fixée au 19 décembre 2022.
- 3.2 Statistique sur l'avancement du remplacement des puisards** Le secrétaire fait état des statistiques du remplacement des puisards, et ce, en date du 1 décembre 2021.
- Les membres du comité désirent connaître l'emplacement des puisards demeurant à être remplacés et ceux déjà remplacés. La production cartographique sera réalisée par le secrétaire et les résultats seront présentés lors d'une séance du CCE.
- 3.3 Suivi plan de travail 2021 et actions politique environnementale 2021** Les deux documents de suivis ont été transmis aux membres du CCE en préparation à la séance.
- Les membres du CCE jugent que les documents sont conformes et brossent un bon portrait de l'avancement des actions du plan de travail 2021 et de la politique environnementale.
- Les membres du CCE désirent connaître où se situe le présent conseil envers la politique environnementale entérinée l'année dernière par l'ancien conseil. Un texte de la nouvelle mairesse énonçant sa position à l'égard de la politique environnementale devrait être publié sur la page du site internet de la municipalité dédié à la politique environnementale.
- Les membres du CCE recommandent que la politique environnementale puisse constituer un intrant primordial dans le processus d'établissement et de réalisation du règlement de contrôle intérimaire et de révision de la réglementation en cours. De plus, les membres du conseil aimeraient connaître les orientations du conseil en ce qui a trait aux modifications de la réglementation.
- 3.4 Dragage Irénée Benoît – suivi du dossier et mise à jour.** Le secrétaire explique que des recherches ont été entamées par Mme Lysianne Gosselin, adjointe administrative, à savoir si la municipalité détient des documents concernant des travaux de dragage ayant été réalisés dans le canal adjacent à l'île Irénée Benoît, il y aurait environ 15 ans. Le secrétaire indique qu'aucun document n'a été retrouvé concernant ces travaux lors des recherches documentaires réalisées.
- Le secrétaire indique également qu'une demande d'accès à l'information a été entamée auprès du ministère de l'Environnement et Lutte contre les Changements Climatiques. Nous sommes toujours en attente des résultats. Les résultats seront présentés lors d'une séance du CCE dès qu'ils seront disponibles.

4. Dérogations mineures / projets de lotissement / réglementation

- 4.1 Règlement de contrôle intérimaire.** L'avis de motion du règlement de contrôle intérimaire (ci-après le RCI) est présenté point par point aux membres du CCE. Le secrétaire indique que le CCE pourra se prononcer lors de la prochaine étape qui est l'adoption du règlement de contrôle intérimaire qui doit être fait dans un maximum de 90 jours suivant l'avis de motion du RCI.
- Le CCE demande d'être impliqué activement et consulté dans l'établissement de la vision du développement inhérente au RCI et lors de la révision réglementaire. Le secrétaire s'engage à informer les membres du CCE et de les impliquer dans le déroulement du RCI et de la révision réglementaire.

Les membres du CCE recommandent que la population soit consultée dans tout ce processus. M. Mercier mentionne que cette consultation devrait survenir en amont de la réfection des règlements afin que la population puisse être impliquée dans l'établissement des objectifs encourus par la révision réglementaire et de l'établissement de la vision liée au développement de SADL.

Les membres du CCE recommandant que les principes de la politique environnementale doivent être considérés en priorité lors de l'établissement des normes qui régiront le RCI.

4.2 Lotissement et rôle CCE

Le secrétaire énonce la différence entre un pouvoir lié d'un fonctionnaire envers la réglementation et les émissions de permis et un pouvoir dit discrétionnaire. Le secrétaire mentionne que les membres du CCE n'ont pas pouvoir de recommandation concernant la modification des aspects dits « liés » aux règlements, et ce, dès qu'un projet est jugé conforme à la réglementation en vigueur. Le rôle du CCE consiste plutôt à recommander des modifications réglementaires face à des problématiques perçues lors de l'étude des projets de lotissement.

Les recommandations du CCE peuvent également porter sur des éléments discrétionnaires d'un projet de lotissement, notamment l'acquisition de terrain en frais de parc ou en argent et les demandes de dérogations.

4.3 Projet de règlement modifiant les règlements de zonage, construction et permis et certificats – contrôle d'érosion et murs de soutènements

Le secrétaire présente le projet de règlement préparé. Il indique également qu'aucun avis de motion n'a encore été émis concernant ce projet de modification réglementaire.

Les membres du CCE ont pris connaissance du règlement et prendront le temps de formuler leurs recommandations. M. Mercier mentionne que l'objectif poursuivi par le règlement est pertinent mais que les articles sont souvent très techniques, rendant ainsi plus difficile l'analyse du projet de modification réglementaire par le CCE.

Article 2 du règlement de zonage modifié - Mme Ginette Grenier mentionne que l'espace d'entrée charretière doit aussi être pensée de façon à minimiser l'impact sur le déboisement nécessaire. Les membres aimeraient savoir pourquoi une aire de virage est nécessaire et pourquoi plus d'une après 90 mètres.

5. Affaires nouvelles

5.1 Fonds environnemental – étude de demande Mme. Mulligan Lac Canard

Le secrétaire mentionne que le fond vert disposait d'un montant de 11 515,50 \$ en date du 23 août 2021. Le montant actuel n'est pas connu en raison de problématiques comptables mais le sera sous peu. Le secrétaire assurera le suivi à ce sujet.

Les membres du CCE désirent savoir si la municipalité a investi un montant d'argent dans le fonds environnemental en 2022. Le secrétaire mentionne ne pas le savoir et assurera le suivi à ce sujet.

Le secrétaire présente la demande de subvention au fonds environnemental reçue en date du 21 mars 2022, présentée par Mme Josée Totaro et préparée par la Dre Mulligan.

À la suite des discussions entre les membres du CCE, il est recommandé au conseil d'approuver la demande de subvention telle que présentée et pour un montant de 4 960,00\$.

L'approbation de la demande demeure toutefois conditionnelle à l'obtention d'un permis de travaux en rive et littoral avant les travaux. De plus, l'autorisation du propriétaire du fond du lac doit également être fournie, en l'occurrence un représentant de l'entreprise 9001-2931 Québec Inc.

Mme Ginette Grenier désire mentionner qu'il serait pertinent que l'ABVLACS soit impliqué dans le projet, le cas-échéant afin de pouvoir bénéficier des connaissances acquises dans le cadre du projet.

5.2 Refonte du Chapitre 8 du règlement de zonage 1001

Le secrétaire mentionne qu'une refonte du chapitre 8 du règlement de zonage est en préparation cette année. Le secrétaire a déjà transmis les dispositions réglementaires en vigueur aux membres du CCE afin que ces derniers puissent en prendre note et préparer leurs recommandations.

Le secrétaire mentionne également que M. André Goulet, ingénieur forestier et médiateur territorial accrédité à l'Institut des Territoires a été mandaté afin d'émettre des propositions réglementaires concernant l'encadrement de la foresterie. M. Goulet sera présent pour en présenter les résultats lors de la séance du 25 avril prochain.

5.3 Acquisition du 29 chemin des Chênes Puisqu'aucun développement ou projet n'est en cours pour le site du 29, chemin des Chênes, ce point sera retiré de l'ordre du jour de la prochaine séance et sera mis en suivi. Le secrétaire assurera le suivi auprès des membres du CCE.

5.4 Priorités CCE 2022 (politique environnementale) Les membres s'entendent sur une date pour pouvoir discuter du point hors comité, soit le 4 mai prochain à 19 :00. Les propositions retenues seront faites lors d'un CCE pour approbation.

5.5 Projets / outils de communication Les membres s'entendent sur une date pour pouvoir discuter du point hors comité soit le 4 mai à 19 :00. Les propositions retenues seront faites lors d'un CCE pour approbation.

6. Varia

6.1 Bénévolat fête des voisins 4 juin et journée de l'arbre mi-mai Considérant le temps de la séance est écoulé, ce point est remis à la prochaine séance.

7. Dépôt de documents

8. Levée de la séance La présidente déclare la séance levée à 22 :10 et proposé par Serge Pronovost et secondé par Julie Marc-Aurèle.

Tableau des suivis

Présenter le livret sur la station de lavage du CRE Laurentides lorsque disponible	M Langlois
Suivi du budget disponible pour le fonds environnemental	M Langlois
Carte de l'emplacement des puisards à faire et à présenter	M Langlois

Ginette Grenier
Présidente

Mathieu Langlois
Directeur du service de l'Environnement